

Le mouvement des femmes du Québec se réjouit de l'adoption d'une politique gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes

Montréal, 17 décembre 2006 – Cette nouvelle politique représente un engagement important et attendu depuis longtemps du gouvernement du Québec en matière d'égalité des femmes. Un engagement nécessaire puisque l'égalité dans les faits n'est toujours pas acquise pour toutes les femmes.

Une première analyse de la Politique et du plan d'action qui l'accompagne permet d'apprécier que l'on y confirme les rôles et mandats du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme. Il est intéressant d'observer qu'un réseau de répondantes à travers divers ministères sera chargé de faire les suivis de la Politique et du plan d'action et que des mécanismes de reddition de comptes seront instaurés. Le chapitre qui porte sur les violences faites aux femmes apparaît comme le plus fort.

« Nous sommes conscientes de l'importance de la sensibilisation et de l'éducation pour obtenir des changements significatifs dans les mentalités, mais le plan d'action manque de poigne pour lutter concrètement contre les discriminations », déclare Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Il manque aussi de moyens efficaces pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Par exemple, sur la question de la conciliation famille-travail-études, des mesures qui réglementent le marché du travail auraient pu être mises de l'avant. D'ailleurs, le mouvement des femmes réclame une politique globale sur cette question. Au plan de l'égalité économique, on note des mesures pertinentes en matière de développement de l'employabilité des femmes. Cependant, le plan d'action gagnera à être bonifié en matière de lutte contre la pauvreté. Aussi, en lien avec les inégalités reliées au rôle d'aidante auprès de proches en perte d'autonomie, bien qu'il soit pertinent de mieux connaître leur situation en regard des services de santé, de l'emploi et de la fiscalité, faudra-t-il attendre un autre plan d'action pour que des mesures concrètes soient mises en place? On aurait souhaité des mesures plus insistantes pour accroître la participation des femmes aux instances décisionnelles régionales et locales, tant au niveau du développement économique qu'au niveau de l'organisation des services sociaux et de santé. Les Conférences régionales des élus (CRÉ) devraient être tenues de présenter des plans d'action régionaux afin d'appliquer les objectifs de la Politique.

Dans les prochaines semaines, les groupes approfondiront l'analyse de la Politique, de son plan d'action de même que la portée réelle des sommes allouées. Certainement, les groupes de femmes participeront activement aux travaux de la commission parlementaire qui sera chargée de faire l'évaluation des avancées de la politique, aux trois ans. Enfin, les groupes suivront de près l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). L'ADS devrait permettre de promouvoir des mesures concrètes et visibles afin de contrer les effets discriminatoires dans les politiques et programmes gouvernementaux.

-30-

Pour information : Linda Lévesque, cellulaire : 514 242-8909

Sources : Afeas; Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT); L'R des centres de femmes du Québec; Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec; Fédération des femmes du Québec; Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec; Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale; Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec; Réseau québécois pour la santé des femmes